

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : M. Nouredine HAJJI et M. Fayçal DERBEL.

BILAN
Arrêté au 30.06.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013 Retraité	30-juin- 2013 Publié	31-déc- 2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	292 858	394 362	394 362	318 400
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	273 528	313 248	313 248	228 783
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 785 084	5 350 399 (*)	5 426 908	5 484 548
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	664 429	374 600 (*)	374 089	435 616
AC5 Portefeuille d 'Investissement	(1-5)	510 300	515 848 (*)	516 359	550 493
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	114 709	109 751	109 751	111 765
AC7 Autres actifs	(1-7)	92 100	69 953 (*)	63 897	96 026
TOTAL ACTIFS		7 733 008	7 128 161	7 198 614	7 225 631
PA1 Banque Centrale	(2-1)	538 513	622 336	622 335	490 081
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	110 866	223 820	223 820	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 392 386	4 771 857 (*)	4 771 687	4 964 477
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	908 666	866 480	866 480	846 029
PA5 Autres passifs	(2-5)	178 860	125 613 (*)	119 823	190 029
TOTAL PASSIFS		7 129 291	6 610 106	6 604 145	6 657 172
CP1 Capital		122 220	122 220	122 220	122 220
CP2 Réserves		423 377	346 009 (*)	422 421	346 012
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423	423
CP5 Résultats reportés		2	-	-	-
CP6 Résultat de l'exercice		57 695	49 405	49 405	99 804
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	603 717	518 057	594 469	568 459
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 733 008	7 128 163	7 198 614	7 225 631

(*) Les chiffres au 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 30.06.2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	516 205	516 993	646 178
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	287 496	283 722	265 907
HB 03- Actifs donnés en garantie	(4-3)	538 000	622 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 341 701	1 422 715	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
	(4-4)			
HB 04- Engagements de financement donnés		435 593	374 027	177 782
HB 05- Engagements sur titres		20 028	17 391	18 709
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		455 621	391 418	196 491
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB 06- Engagements de financement reçus	(4-5)	-	5 243	1 582
HB 07- Garanties reçues	(4-6)	1 264 953	1 063 251	1 128 408

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013 Retraité		30-juin- 2013 Publié	31-déc- 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			285 548	240 431		241 143	510 708
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	211 715	183 041	(*)	182 431	394 012
PR2	Commissions en produits	(5-2)	32 484	27 187	(*)	27 647	58 135
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	22 626	18 532	(*)	18 493	38 486
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	18 723	11 671	(*)	12 572	20 075
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(159 464)	(119 116)		(119 116)	(261 244)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(156 093)	(116 515)		(116 515)	(255 194)
CH2	Commissions encourues		(3 371)	(2 601)		(2 601)	(6 050)
PRODUIT NET BANCAIRE			126 084	121 315		122 027	249 464
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	(26 016)	(30 008)		(30 008)	(62 921)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	1 971	862	(*)	-	1 731
PR7	Autres produits d'exploitation		1 090	594	(*)	744	1 907
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(31 515)	(30 413)		(30 413)	(62 127)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(7 878)	(6 941)		(6 941)	(15 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(2 776)	(2 535)		(2 535)	(5 589)
RESULTAT D'EXPLOITATION			60 960	52 874		52 874	107 262
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 765)	234		234	(546)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 500)	(3 703)		(3 703)	(6 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			57 695	49 405		49 405	99 804
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires			-	-		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			57 695	49 405		49 405	99 804
Effet des modifications comptables			-	-		-	(76 412)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			57 695	49 405		49 405	23 392
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			2,360	2,021		2,021	4,274
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)			2,360	2,021		2,021	4,274

(*) Les chiffres au 30.06. 2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		254 717	208 707	458 640
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(176 370)	(106 859)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		15 552	(12 678)	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(344 399)	(491 833)	(681 678)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 994	368 352	585 449
Titres de placements		(206 363)	(65 060)	(106 502)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(31 515)	(30 355)	(62 127)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(7 189)	(48 593)	(2 255)
Impôt sur le bénéfice		(2 778)	(3 341)	(7 877)
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(54 351)	(181 659)	(116 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 482	15 465	23 822
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		32 405	(20 487)	(53 483)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 720)	(4 373)	(9 440)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		55 167	(9 395)	(39 101)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)			
Émission d'actions		-	75 348	75 349
Émission d'emprunts		-	5 000	5 000
Remboursement d'emprunts		(2 040)	(6 333)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		65 499	133 267	137 299
Dividendes versés		(22 437)	(17 064)	(17 000)
Mouvements sur fond social et de retraite				(60)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		41 022	190 218	174 417
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		41 838	(836)	18 568
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)	(270 632)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(210 226)	(271 468)	(252 064)

Notes aux états financiers
30 juin 2014

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 12% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	107 612	88%
Actionnaires Étrangers	14 608	12%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 30 juin 2014 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non

couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

Pour l'arrêté des états financiers intermédiaires, la provision sur les engagements de la clientèle est déterminée d'une manière forfaitaire compte tenue de l'évolution du risque sur les créances.

Le montant de la dotation aux provisions pour les créances douteuses constatée au 30 juin 2014 s'élève à 26 000 KDT.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;

- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 36 608 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 2 022 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2014 .

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

1-6 : Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision additionnelle de 81 495 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision additionnelle de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 11 947 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2014 .

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Titres d'investissement**

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6-Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de juin 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat à fin juin 2014.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan - Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 30 juin 2014 un montant de 292 858 KDT contre 318 400 KDT au 31.12.2013 et se compose comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	49 825	45 865	38 580	11 245	29%
BCT, CCP et TGT	243 033	348 497	279 820	(36 787)	(13%)
Total	292 858	394 362	318 400	(25 542)	(8%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et voyageurs chèques	49 857	45 865	38 612	11 245	29%
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	-	(100%)
Sous total 1	49 825	45 865	38 580	11 245	29%
BCT	243 110	348 291	279 877	(36 767)	(13%)
Provisions BCT	(339)	(568)	(339)	-	-
Sous total 2	242 771	347 723	279 538	(36 767)	(13%)
CCP	358	1 032	378	(20)	(5%)
Provisions CCP	(96)	(258)	(96)	-	-
Sous total 3	262	774	282	(20)	(7%)
Total	292 858	394 362	318 400	(25 542)	(8%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 30 juin 2014 un montant de 273 528 KDT contre 228 783 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	21 960	21 979	24 287	(2 327)	(10%)
Prêts aux établissements bancaires	89 352	113 671	43 312	46 040	106%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	62	18	7	55	786%
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	111 259	135 554	67 491	43 768	65%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 592	20 271	12 291	4 301	35%
Prêts aux établissements financiers	144 967	156 867	147 571	(2 604)	(2%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	710	556	1 430	(720)	(50%)
Total créances sur les établissements financiers	162 269	177 694	161 292	977	1%
Total	273 528	313 248	228 783	44 745	20%

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	830 542	696 446	696 276	716 352	114 190	16%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 406 759	4 198 392	4 275 081	4 298 099	108 660	3%
Crédits sur ressources spéciales (3)	547 783	455 561	455 551	470 097	77 686	17%
Total	5 785 084	5 350 399 (*)	5 426 908	5 484 548	300 536	5%

(*) Les chiffres au 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Le stock de provision autre que celle affectée aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Provision sur créances (AC 03)	472 465	426 271	349 859	449 401	23 064	5%
Provision sur créances classées	352 128	319 334	319 334	343 033	9 095	3%
Provisions additionnelles	81 495	76 412 (*)	-	69 548	11 947	17%
Provisions collectives	36 608	30 525	30 525	34 586	2 022	6%
Provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	-	0%
Provision sur créances (PA 05)	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Provision sur Engagement par signature	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Total provision sur créances	481 652	429 203	352 791	455 652	26 000	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	161 117	150 578	152 256	152 831	8 286	5%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 648	1 678 (*)	-	1 254	394	31%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 253	3 473	3 473	2 763	(510)	(18%)
Total agios réservés	165 018	155 729	155 729	156 848	8 170	5%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	818 179	686 104 (*)	685 934	704 505	113 674	16%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	12 363	10 342	10 342	11 847	516	4%
Total	830 542	696 446	696 276	716 352	114 190	16%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraits pour le besoin de comparabilité.

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 059 893	3 812 462 (*)	3 889 151	3 922 565	137 328	4%
Autres concours à la clientèle en devises	346 866	385 930	385 930	375 534	(28 668)	(8%)
Total	4 406 759	4 198 392	4 275 081	4 298 099	108 660	3%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraits pour le besoin de comparabilité.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	30.06.2013 Retraité	31.12.2013	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	10 927	8 136	8 136	10 079	848	8%
Créances sur Ressources Extérieures	536 856	447 425 (*)	447 415	460 018	76 838	17%
Total	547 783	455 561	455 551	470 097	77 686	17%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraits pour le besoin de comparabilité.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 321 991	5 826 113	5 826 113	5 969 257	352 734	6%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	905 701	901 361	901 361	878 750	26 951	3%
Total des engagements (b)	7 227 692	6 727 474	6 727 474	6 848 007	379 685	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	161 117	150 578 (*)	152 256	152 831	8 286	5%
Provisions affectées aux engagements classés	361 315	322 266	322 266	349 284	12 031	3%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	81 495	76 412 (*)	-	69 548	11 947	17%
Total des provisions et agios réservés (c)	603 927	549 256	474 522	571 663	32 264	6%
Taux de couvertures des engagements classées(c/a)	66,68%	60,94% (*)	52,65%	65,05%	2%	3%
Taux des engagements classés (a/b)	12,53%	13,40%	13,40%	12,83%	(0%)	(2%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 253	3 473	3 473	2 763	(510)	(18%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 648	1 678 (*)	-	1 254	394	31%
Provision sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	-	-
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	36 608	30 525	30 525	34 586	2 022	6%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	42 743	35 676	33 998	40 837	1 906	5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	646 670	584 932	508 520	612 500	34 170	6%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,95%	8,69% (*)	7,56%	8,94%	0%	0%

(*) Les chiffres de 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 30.06.2014 un solde de 664 429 KDT contre un solde de 435 616 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	3 748	3 834	3 834	3 926	(178)	(5%)
Bons de Trésor	3 748	3 834	3 834	3 926	(178)	(5%)
Titres de placement	660 681	370 766	370 255	431 690	228 991	53%
Titres à revenu fixe	652 399	363 144	362 633	425 797	226 602	53%
Bons de Trésor	493 469	265 426	265 426	320 127	173 342	54%
Créances rattachées	15 970	8 657	8 657	9 411	6 559	70%
Emprunts obligataires	140 563	86 665	86 665	93 063	47 500	51%
Créances rattachées	2 397	2 396 (*)	1 886	3 196	(799)	(25%)
Titres à revenu variable	8 282	7 622	7 622	5 893	2 389	41%
Actions	8 820	7 986	7 986	6 442	2 378	37%
Provisions pour moins value latente des actions	(538)	(364)	(364)	(549)	11	(2%)
Total	664 429	374 600	374 089	435 616	228 813	53%

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres du portefeuille commercial ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Actions cotées	8 611	7 777	6 233	2 378	38%
Actions non cotées	209	209	209	-	0%
Total	8 820	7 986	6 442	2 378	37%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 30.06.2014 un solde de 510 300 KDT contre 550 493 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Titres d'investissement (1)	274 193	299 848 (*)	300 359	329 299	(55 106)	(17%)
Titres de participation (2)	46 946	34 268	34 268	43 450	3 496	8%
Parts dans les entreprises associées (3)	123 193	114 056	114 056	107 130	16 063	15%
Parts dans les entreprises liées (4)	23 675	23 135	23 135	23 674	1	0%
Participation avec convention en rétrocession (5)	42 293	44 541	44 541	46 940	(4 647)	(10%)
Total	510 300	515 848	516 359	550 493	(40 193)	(7%)

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres du portefeuille commercial ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Bons de Trésor	57 869	102 680	102 680	104 756	(46 887)	(45%)
Bons de Trésor	55 690	99 820	99 820	99 770	(44 080)	(44%)
Créances rattachées	2 179	2 860	2 860	4 986	(2 807)	(56%)
Obligations	1 008	1 037	1 349	1 008	-	-
Obligations brutes	1 270	1 270	1 270	1 270	-	-
Provisions sur obligations	(300)	(270)	(270)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	37 (*)	349	38	-	-
Fonds gérés	215 316	196 130	196 329	223 535	(8 219)	(4%)
Encours brut des fonds gérés	212 555	194 733	194 733	225 672	(13 117)	(6%)
Provisions sur fonds gérés	(1 904)	(1 653)	(1 653)	(2 137)	233	(11%)
Créances rattachées	4 665	3 050 (*)	3 249	-	4 665	100%
Total	274 193	299 848	300 359	329 299	(55 106)	(17%)

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres d'investissement ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(7 132)	-	-
Montant restant à libérer sur titres participations	(3 636)	-	(2 302)	(1 334)	(100%)
Total	46 946	34 268	43 450	3 496	8%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	9 057	5 093	9 050	7	0%
Titres non cotés	48 657	35 974	43 834	4 823	11%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	117 927	111 741	109 586	8 341	8%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(1 200)	(1 200)	(1 200)	(0)	0%
Créances rattachées	7 722	4 773	-	7 722	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 256)	(1 258)	(1 256)	-	-
Total	123 193	114 056	107 130	16 063	15%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	63 507	58 736	62 265	1 242	2%
Titres non cotés	54 420	53 005	47 321	7 099	15%
Parts dans les entreprises associées	117 927	111 741	109 586	8 341	8%

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	(1 312)	-	-
Total	23 674	23 135	23 674	-	-

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	40 038	40 825	44 136	(4 098)	(9%)
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	-	(1 000)	(8 455)	8 455	(100%)
Créances rattachées	3 855	5 316	4 404	(549)	(12%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(1 600)	(600)	(1 600)	-	-
Total	42 293	45 541	46 940	(4 647)	(10%)

(*) Les participations avec convention de rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie leasing pour un montant souscrit de 8 455 KDT.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 30.06.2014 un solde de 114 709 KDT contre un solde de 111 765 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 549	1 558	2 313	236	10%
Immobilisations incorporelles	8 254	6 723	7 772	482	6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 521)	(4 981)	(5 275)	(246)	5%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	109 676	101 849	105 814	3 862	4%
Immobilisations corporelles	164 568	154 988	160 848	3 720	2%
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 892)	(53 139)	(55 034)	142	(0%)
Immobilisations encours	2 484	6 344	3 638	(1 154)	(32%)
Immobilisations encours	2 484	6 344	3 638	(1 154)	(32%)
Total	114 709	109 751	111 765	2 944	3%

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 30.06.2014 un montant de 20 999 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Rubriques	Valeur Brut au 31/12/2013	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 30/06/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT Juin 2014	Amort immob sorties	Amort cum 30/06/2014	Valeur Nette au 30/06/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	472	-	8 060	5 275	245	-	5 520	2 540
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	472	-	7 095	4 729	225	-	4 954	2 141
* Droit au bail	965	-	-	965	546	20	-	566	399
2) Immobilisations Corporelles	160 848	6 785	3 057	164 576	55 034	2 467	2 610	54 891	109 685
Immobilisations d'exploitation	81 492	4 123	40	85 575	23 017	1 187	25	24 180	61 396
* Terrains d'exploitation	3 665	-	-	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	56 799	3 527	-	60 326	10 040	575	-	10 615	49 711
* Aménagements de bâtiments	21 029	596	40	21 585	12 977	612	25	13 565	8 020
Immobilisations hors exploitation	40 052	1 449	368	41 133	3 318	96	-	3 414	37 719
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	1 449	368	40 464	3 318	96	-	3 414	37 050
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	448	240	5 926	3 523	209	212	3 520	2 406
Matériels de Transport	2 666	325	42	2 949	2 029	147	42	2 134	815
Matériels Informatique	18 660	191	2 236	16 615	14 639	513	2 236	12 916	3 699
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	164	-	4 267	1 807
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	60	95	1 228	926
Autres Immobilisations	3 994	192	36	4 150	3 142	91	-	3 232	918
3) Immobilisation en cours	3 638	2 998	4 152	2 484	-	-	-	-	2 484
Immobilisations corporelles en cours .	3 545	2 877	3 972	2 450	-	-	-	-	2 450
Immobilisations incorporelles en cours .	93	121	180	34	-	-	-	-	34
TOTAUX	172 074	10 255	7 209	175 120	60 309	2 712	2 610	60 411	114 709

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 30.06.2014 un montant de 92 100 KDT contre un montant de 96 026 KDT et se détaillant comme suit:

Description	30.06.2013		30.06.2013		Variation	%
	30.06.2014	Retraité	Publié	31.12.2013		
Comptes d'attente et de régularisation	25 659	13 542	10 975	35 614	(9 955)	(28%)
Comptes d'attente	26 471	14 173	11 606	30 995	(4 524)	(15%)
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	15 094	5 957 (*)	3 390	16 319	(1 225)	(8%)
Comptes d'attente de la compensation	5 264	5 132	5 132	7 711	(2 447)	(32%)
Autres comptes d'attente	6 113	3 084	3 084	6 965	(852)	(12%)
Comptes de régularisation	(812)	(631)	(631)	4 619	(5 431)	(118%)
Autres	66 441	56 411	52 922	60 412	6 029	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	837	1 038	1 038	918	(81)	(9%)
Etat, impôts et taxes	4 596	3 330	3 330	527	4 069	772%
Allocations familiales	289	228	228	259	30	12%
Dépôts et cautionnements	117	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	48 518	42 237	42 237	44 530	3 988	9%
Débiteurs divers	9 367	7 110 (*)	3 621	11 105	(1 738)	(16%)
Créances sur l'Etat	1 601	1 775	1 775	1 658	(57)	(3%)
Autres	1 116	576	576	1 298	(182)	(14%)
Total Autres Actifs	92 100	69 953	63 897	96 026	(3 926)	(4%)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	11 362	-	-
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	9 929	-	-
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	1 433	-	-
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 831	20 098	-	-
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 789	3 549 (*)	-	-
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 711	-	-
Total	31 460	30 775	31 460	-	-

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 30.06.2014 se présente comme suit :

	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
Dinars en instance d'affectation	(197 346)	(44 548)	(194 259)
Devise en instance d'affectation (260)	179 537	31 044	174 003
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	56 796	37 366	21 015
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(23 703)	(14 515)	15 550
Autres	(190)	(5 957)	11
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998	-
Comptes position et cv position bilan de couverture	(190)	(8 303)	11
Comptes position et cv position bilan spot	-	1 348	-
Total	15 094	3 390	16 319

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 30.06.2014, cette rubrique accuse un solde de 538 513 KDT enregistrant ainsi une hausse de 48 432 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30.06.2014 un solde de 110 866 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	105 624	218 159	161 844	(56 220)	(35%)
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	5 242	5 661	4 712	530	11%
Total	110 866	223 820	166 556	(55 690)	(33%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	16 353	22 951	26 833	(10 480)	(39%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	89 271	195 208	135 011	(45 740)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	105 624	218 159	161 844	(56 220)	(35%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 30.06.2014 un solde de 5 392 386 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 408 820	1 345 397	1 349 301	59 519	4%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 983 566	3 426 290	3 615 176	368 390	10%
Epargne	890 366	781 865	840 179	50 187	6%
Dépôts à terme	2 925 287	2 549 219	2 681 922	243 365	9%
Dépôts à terme en dinars	2 560 878	2 197 788	2 365 505	195 373	8%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 996	11 494	(8 335)	12 331	(148%)
Dépôts à terme en devises	359 272	338 831	324 213	35 059	11%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 141	1 106	539	602	112%
Autres sommes dues à la clientèle	167 913	95 206	93 075	74 838	80%
Total	5 392 386	4 771 687	4 964 477	427 909	9%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à 908 666 KDT contre 846 029 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	244 879	271 486	247 068	(2 189)	(1%)
Ressources Spéciales	663 787	594 994	598 961	64 826	11%
Total	908 666	866 480	846 029	62 637	7%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 30.06.2014 et au 31.12.2013 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	235 484	261 655	241 817	(6 333)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 395	9 831	5 251	4 144	79%
Total	244 879	271 486	247 068	(2 189)	(1%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	5 571	5 154	5 649	(78)	(1%)
Ressources extérieures	658 216	589 840	593 312	64 904	11%
Total	663 787	594 994	598 961	64 826	11%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraîé	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	7 694 (*)	7 333	4 765	-	-
Provisions pour passifs et charges	13 952	10 626	10 265	11 016	2 936	27%
Comptes d'attente et de régularisation	164 908	114 987	907 038	179 013	(14 105)	(8%)
Comptes d'attente	1 597	2 864 (*)	3 010	4 276	(2 679)	(63%)
Comptes de régularisation	(3)	(3)	(3)	(3)	-	-
Créditeurs divers	148 699	94 184	886 089	156 455	(7 756)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	100 222	39 640 (*)	39 491	109 006	(8 784)	(8%)
Dividende à payer	21	17 000	17 000	-	21	100%
Dépôts du personnel	3 028	3 481	3 481	3 822	(794)	(21%)
Charges à payer	45 428	34 063 (*)	28 636	43 627	1 801	4%
Etat, impôts et taxes	12 796	17 101	17 101	17 035	(4 239)	(25%)
Autres	1 819	841	841	1 250	569	46%
Total Autres passifs	178 860	125 613	917 304	190 029	(11 169)	(6%)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(3) Notes explicatives sur le bilan - Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 603 717 KDT au 30.06.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 35 258 KDT par rapport au 31.12.2013 retraité.
Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 457) KDT;
- Du résultat arrêté au 30.06.2014 pour 57 695 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (21) KDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaire s	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 419
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 312	-	-	-	-	-	-	(72 312)	-
Reserves sur plus values sur titres	-	-	(12 729)	12 729	-	-	-	-	-	-	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 457)	(22 457)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Mouvements sur fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	19	-	-	-	19
Résultat de l'exercice 30/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 695	57 695
Capitaux Propres au 30/06/2014	122 220	12 222	260 605	85 775	120 979	(84 973)	28 769	423	2	57 695	603 777

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à 516 205 KDT contre 646 178 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Cautions	428 311	426 920	417 867	10 444	2%
Avais	75 452	80 416	218 619	(143 167)	(65%)
Autres garanties données	12 442	9 657	9 692	2 750	28%
Total	516 205	516 993	646 178	(129 973)	(20%)

L'encours des cautions se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	136 577	135 173	146 201	(9 624)	(7%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 260	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	271 556	271 487	251 488	20 068	8%
Total	428 311	426 920	417 867	10 444	2%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avais se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avais en faveur des banques locales(*)	-	-	138 000	(138 000)	(100%)
Avais sur emprunts obligataires	-	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avais en faveur de la clientèle	75 452	80 416	77 119	(1 667)	(2%)
Total	75 452	80 416	218 619	(143 167)	(65%)

(*) Il s'agit des avais donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 287 496 KDT au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires Import	265 264	214 667	235 065	30 199	13%
Crédits documentaires Export	22 232	69 055	30 842	-8 610	(28%)
Total	287 496	283 722	265 907	21 589	8%

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	218 000	282 000	234 000	(16 000)	(7%)
BTA donnés en garantie	320 000	340 000	256 000	64 000	25%
Total	538 000	622 000	490 000	48 000	10%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 30.06.2014 à 455 621 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	435 593	374 028	177 782	257 811	145%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	188 008	226 536	-	188 008	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	238 981	140 482	169 695	69 286	41%
Autorisation de crédits par carte	8 604	7 010	8 087	517	6%
Engagements sur titres	20 028	17 391	18 709	1 319	7%
Participations non libérées	20 027	17 391	18 694	1 333	7%
Titres à recevoir	-	-	5	(5)	100%
Titres à livrer	1	-	10	(9)	100%
Total	455 621	391 419	196 491	259 130	132%

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspondaux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde nul au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-	
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-	
Auprès des assurances	-	-	-	-	
Auprès de la clientèle	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)
Total	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 30.06.2014 à 1 264 953 KDT contre 1 128 408 KDT au 31.12.2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 211 715 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 135	5 147	5 147	11 184	988	19%
Opérations avec la clientèle	195 455	168 135	168 135	359 621	27 320	16%
Autres intérêts et revenus assimilés	10 125	9 759	9 149	23 207	366	4%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	4 951	4 752	4 752	12 486	199	4%
Commissions à caractère d'intérêt	5 174	5 007 (*)	4 397	10 721	167	3%
Total	211 715	183 041	182 431	394 012	28 674	16%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant un montant 32 484 KDT au titre du premier semestre de 2014 soit une augmentation de 5 297 KDT par rapport au premier semestre de 2013. Le détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	17 475	14 703 (*)	11 048	31 106	2772	19%
Opérations sur placement et titres	1 807	1 557	1 557	3 131	250	16%
Opérations de change	953	882	882	1 884	71	8%
Opérations de commerce extérieur	2 474	1 991	1 991	4 437	483	24%
Gestion, étude et engagement	4 932	4 435 (*)	8 700	9 294	497	11%
Opérations monétiques et de banque directe	4 391	3 234 (*)	3 084	7 433	1157	36%
Autres commissions	452	385	385	850	67	17%
Total	32 484	27 187	27 647	58 135	5 297	19%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique a enregistré au titre du premier semestre de 2014 un total de 22 626 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	562	93 (*)	78	196	469	504%
Gain net sur titres de placement	14 478	8 607 (*)	8 583	19 047	5 871	68%
Gain net sur opérations de change	7 586	9 832	9 832	19 243	(2 246)	(23%)
Total	22 626	18 532	18 493	38 486	4 094	22%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	13 882	8 582	8 543	19 173	5 300	62%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	11 829	6 184	6 184	14 195	5 645	91%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	2 927	2 398 (*)	2 359	4 978	529	22%
plus values de cession	46	-	-	-	46	100%
Moins values de cession	(920)	-	-	-	(920)	(100%)
Titres de placement à revenu variable	596	25	40	(126)	571	2 284%
Dividendes sur les titres de placement	245	43 (*)	58	66	202	470%
Plus values de cession	351	5	5	77	346	6 920%
Moins values de cession des titres de placement	(11)	(23)	(23)	(83)	12	(52%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	(196)	-	100%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	11	-	-	10	11	100%
Total	14 478	8 607	8 583	19 047	5 871	68%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

(**) Les dividendes sur les titres de transaction ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 552	1 198	2 792	354	30%
Gain net sur opérations de change en compte	5 979	8 384	15 999	(2 405)	(29%)
Autres résultats net de change	55	250	452	(195)	(78%)
Total	7 586	9 832	19 243	(2 246)	(23%)

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 18 723 KDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	7 359	6 828 (*)	6 583	14 691	531	8%
participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	11 195	5 196	5 196	6 363	5 999	115%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	169	(353) (**)	793	(979)	522	(148%)
Total	18 723	11 671	12 572	20 075	7 052	60%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du

portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Retraité				
			Publié			
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	2 661	3 475 (*)	3 191	7 085	(814)	(23%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 665	3 249	3 249	7 468	1 416	44%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligatai	33	104 (**)	143	138	(71)	(68%)
Total	7 359	6 828	6 583	14 691	531	8%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un total de 156 093 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Publié			
Intérêts encourus et charges assimilées:	145 558	110 951	238 027	34 607	31%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 318	12 512	28 840	806	6%
Opérations avec la clientèle	116 379	83 832	179 052	32 547	39%
Emprunts et ressources spéciales	15 861	14 607	30 135	1 254	9%
Autres intérêts et charges	10 535	5 564	17 167	4 971	89%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	5 108	2 643	8 332	2 465	93%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	5 427	2 921	8 835	2 506	86%
Total	156 093	116 515	255 194	39 578	34%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 26 016 KDT, enregistrant une baisse de 3 992 KDT par rapport à la même période de 2013 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation
Dotation aux provisions sur créances douteuses	12 031 (*)	23 763 (*)	78 501	(11 732)
Dotation aux provisions sur créances courantes	-	-	2 234	-
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 022	2 237	6 298	(215)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	11 947 (*)	-	6 395	11 947
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	4 000	5 595	(4 000)
Total dotations	26 000	30 000	99 023	(4 000)
Perte sur créances	17	30	10 580	(13)
Total des dotations et des pertes sur créances	26 017	30 030	109 603	(4 013)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	-	-	(28 408)	-
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	-	-	(13 259)	-
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	-	(4 978)	-
Total dotations	-	-	(46 645)	-
Recouvrement des créances radiées	(1)	(22)	(37)	21
Total des reprises et des récupérations sur créances	(1)	(22)	(46 682)	21
Total	26 016	30 008	62 921	(3 992)

(*) Dotation nette de la période.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2013 pour un montant de 1 971 KDT, en hausse de 1 109 KDT par rapport à la même de période de 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	-	-	-	1 893	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	233	-	-	(589)	233	100%
Plus values de cession sur titres d'investissement	950	1 146 (*)	-	(3 127)	(196)	(17%)
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	788	(284) (*)	-	93	1 072	(377%)
Total	1 971	862	-	(1 731)	1 109	129%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 42 169 KDT.

Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Frais de personnel	31 515	30 412	62 127	1 103	4%
Rémunération du personnel	24 012	23 711	48 124	301	1%
Charges sociales	5 768	5 154	10 568	614	12%
Impôts sur salaires	706	652	900	54	8%
Autres charges liées au personnel	1 029	896	2 535	133	15%
Charges générales d'exploitation	7 878	6 941	15 203	937	13%
Frais d'exploitation non bancaires	3 862	3 259	6 688	603	19%
Autres charges d'exploitation	4 016	3 682	8 515	334	9%
Dotation aux amortissements	2 776	2 535	5 589	241	10%
Total	42 169	39 888	82 919	2 281	6%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
	Publié				
Résultat de cession des immobilisations	-	(67)	135	67	(100%)
Impôts et taxes	-	(1)	(19)	1	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 765)	302	(662)	(2 067)	(684%)
Total	(1 765)	234	(546)	(1 999)	(854%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2014 est de 2,360 dinars contre 2,021 dinars au titre du premier semestre de 2013.

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variations
	Publié			
Résultat net en KDT	57 695	49 405	99 804	8 290
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	23 352 570	-
Résultat de base par action (en DT)	2,360	2,021	4,274	0,339

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (252 064) KDT à (210 226) KDT enregistrant une baisse de 41 837 KDT ou 16,60%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 54 351 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 41 022 KDT et des activités d'investissement pour 55 167 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (54 351) KDT au 30 juin 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 78 347 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 443 994 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 15 552 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 344 399 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 206 363 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 31 515 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 7 189 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 2 778 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Ce flux de trésorerie positif net de 55 167 KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 41 022 KDT provient principalement de la variation des ressources spéciales pour 65 499 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue

auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2014 à (210 226) KDT contre (252 064) KDT au 31 décembre 2013.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 30.06.2014 s'est établi comme suit :

Description	30/06/2014	31/12/2013
ACTIF	439 153	404 575
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	292 857	318 400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	142 547	82 249
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	111 260	67 491
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	31 287	14 758
TITRES DE TRANSACTION	3 749	3 926
PASSIF	649 379	656 639
BANQUE CENTRALE, C.C.P	538 513	490 082
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	110 866	166 557
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	105 624	161 844
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	5 242	4 713
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(210 226)	(252 064)

(7) Autres notes

Note 7-1: Note sur la liquidité

A fin juin 2014, le ratio de liquidité est de 92,6% contre 89,8% à fin décembre 2013.

Note 7-2 : Passifs éventuels :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

Note 7-3 : Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 04/08/2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires d'AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2014 et faisant apparaître un total de capitaux propres de **603 717 KDT** y compris un résultat bénéficiaire de **57 695 KDT**.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan d'AMEN BANK, arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de l'avis avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 30 juin 2014 à 15 094 KDT (contre 16 319 KDT à la date du 31 décembre 2013) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

Conclusion

A l'exception de l'impact du point ci-dessus mentionné et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'AMEN BANK au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 02 septembre 2014

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL